

**Sommaire**

**PAGES 2 A 5 : TRAVAIL - SANTE - SECURITE**

■ Nouveau portrait des concentrations de contaminants en milieu de travail .....	2
■ Amiante : un préjudice de "bouleversement des conditions d'existence" reconnu indépendamment de l'apparition de maladie .....	2
■ Les cancers d'origine professionnelle en progression continue depuis 2003.....	2
■ Un module d'e-learning sur la détection des cancers de la peau élargi aux facteurs de risques professionnels .....	2
■ Les solvants impliqués dans la maladie de Parkinson ? .....	3
■ Substances chimiques : l'Anses propose de classer le THFA comme toxique suspecté pour la reproduction .....	3
■ Cancer du bitume: l'origine professionnelle confirmée par les experts .....	3
■ Le taux de travailleurs exposés à un stress au travail augmente, alerte l'OCDE .....	3
■ Santé mentale et emploi: mythes et réalités d'après l'OCDE .....	3
■ Nouveaux outils de sensibilisation aux TMS .....	4
■ Maçon jusqu'à 65 ans ? .....	4
■ Edition spéciale Santé et Travail de la lettre d'information de la MSA. ....	4
■ Prévention des risques dans le BTP : deux nouvelles recommandations de la Cnamts.....	4
■ Parution de la publication Evrest Résultats N°3 : "Les conducteurs routiers, un métier aux facettes multiples". .....	5

**PAGE 6 : ENVIRONNEMENT ET SANTE**

■ Interdiction du BPA: la FDA obligée de trancher en 2012.....	6
■ Cancer : les causes environnementales peu à peu esquissées.....	6

**PAGES 7 ET 8 : ACTUALITE SOCIO-PROFESSIONNELLE**

■ 1ères Rencontres Droit Santé Travail - 12 et 13 décembre 2011 .....	7
■ Un médecin du travail commente le projet de décrets d'application .....	7
■ Faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale: le bilan du dispositif Premtes.....	7
■ Hausse du numerus clausus : les réserves des professionnels de santé .....	7
■ Les coopérations entre professionnels de santé : quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (volet 1) ..	8
■ Accidents du travail : un nouveau formulaire de déclaration au 1er janvier 2012 .....	8
■ Bientôt la fin des ordonnances en papier .....	8

**PAGES 9 ET 10 : ACTUALITE MEDICALE**

■ Sclérose en plaques, diabète : nouvel espoir thérapeutique.....	9
■ Rougeole : de plus en plus de cas en Europe.....	9
■ Risque de cancer du sein chez les porteuses d'implants mammaires préremplis de gel de silicone : l'Afssaps renforce ses recommandations.....	9
■ Prothèses mammaires PIP : « Des plaintes en Grande-Bretagne » .....	10
■ Cancer du sein : la piste d'un vaccin testé sur la souris.....	10
■ Hémophilie : entre espoir et prudence .....	10
■ Nouvelles recommandations sur la maladie d'Alzheimer .....	10

**PAGE 11 : ACTUALITE JURIDIQUE / LIENS UTILES**

■ <b>Décret n° 2011-1727 du 2 décembre 2011</b> relatif aux valeurs-guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène .....	11
■ <b>Arrêté du 6 décembre 2011</b> modifiant l'arrêté du 28 février 1995 pris en application de l'article D. 461-25 du code de la sécurité sociale fixant le <b>modèle type d'attestation d'exposition</b> et les modalités d'examen dans le cadre du suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes .....	11
■ <b>Décret n° 2011-2116 du 30 décembre 2011</b> relatif au développement professionnel continu des médecins .....	11

### **Nouveau portrait des concentrations de contaminants en milieu de travail**

Source : irsst.qc.ca | 30/11/2011

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) vient de publier un nouveau portrait détaillé des concentrations de polluants dans l'industrie québécoise. Cette fois, le portrait a été dressé par classes industrielles de la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ) à quatre chiffres plutôt que par grands groupes. Pour ce faire, les chercheurs de l'IRSST ont examiné près de 360 000 résultats d'analyses environnementales effectuées dans ses laboratoires entre 2001 et 2008.

Télécharger le rapport sur le site de l'IRSST :

<http://www.irsst.qc.ca/-publication-irsst-resultats-analyses-substances-chimiques-produites-irsst-periode-2001-2008-r-712.html>

### **Amiante : un préjudice de "bouversement des conditions d'existence" reconnu indépendamment de l'apparition de maladie**

Source : vivapresse.fr | 05/12/2011

La Cour d'appel de Paris a reconnu jeudi dernier le "préjudice d'anxiété", mais aussi un "préjudice découlant du bouleversement des conditions d'existence" d'ex-salariés exposés à l'amiante qui poursuivaient leur employeur, la société ZF Masson.

Dans ce procès, 36 salariés exposés à l'amiante mais non malades demandaient que le préjudice d'anxiété leur soit reconnu. ZF Masson "a fait preuve de négligences fautives en ne prenant pas les mesures de protection réglementaires", elle a manqué à son obligation de sécurité de résultat, mettant les salariés dans "une situation d'inquiétude permanente face au risque de déclaration, à tout moment, d'une maladie liée à l'amiante" a déclaré le tribunal.

Ces salariés "sont amputés de la possibilité d'anticiper sereinement leur avenir" » a jugé la cour qui a estimé qu'ils sont "contraints dans leur vie quotidienne de tenir compte de cette réalité", qui pèse sur leurs projets.

Si la cour de Cassation avait déjà reconnu en 2010 le préjudice "d'anxiété", liée à la crainte de mourir, c'est la première fois que le préjudice lié au "bouversement des conditions d'existence" est reconnu.

Selon Me Jean-Paul Teissonnière, avocat des ex-salariés, "cet arrêt est important en termes de prévention" car "c'est la première fois que l'on reconnaît une sanction civile quasi automatique à tout manquement aux règles de sécurité et indépendamment de l'apparition de la maladie".

### **Les cancers d'origine professionnelle en progression continue depuis 2003**

Source : actu-environnement.com | 02/12/2011 [Extrait d'article]

L'Assurance maladie – Risques professionnels vient de rendre publics les chiffres de la sinistralité 2010 en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Focus sur les cancers d'origine professionnelle.

L'analyse de la sinistralité 2010 confirme les grandes tendances observées depuis une dizaine d'années, indique l'Assurance Maladie – Risques professionnels (AM-RP) selon les chiffres communiqués le 1er décembre. C'est-à-dire un faible indice de fréquence des accidents du travail, stable en 2010 par rapport à 2009, une hausse des accidents de trajet, et une croissance moindre des maladies professionnelles (+ 2,7 % en 2010, contre + 5% en moyenne des trois dernières années).

Les cancers d'origine professionnelle connaissent toutefois une progression continue depuis 2003, même si l'année 2010 enregistre une légère diminution par rapport à l'année précédente.

Lire l'article sur le site d'Actu-Environnement® :

[www.actu-environnement.com/ae/news/cancers-professionnels-sinistralite-2010-statistiques-14293.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/cancers-professionnels-sinistralite-2010-statistiques-14293.php4)

### **Un module d'e-learning sur la détection des cancers de la peau élargi aux facteurs de risques professionnels**

Source : istnf.fr | 06/12/2011

L'Institut National du Cancer (INCa) propose sur son site un module de formation gratuit sur la "détection précoce des cancers de la peau" à destination des professionnels de santé.

L'objectif principal de cette évolution est d'informer et de sensibiliser les professionnels de santé aux facteurs de risque professionnels à l'origine des cancers cutanés (UV, Arsenic, HAP, rayonnements ionisants), à la prévention spécifique liée à ces expositions, ainsi qu'à la prise en charge médico-légale particulière de ces pathologies d'origine professionnelle (reconnaissance en maladie professionnelle). L'objectif est également de contribuer au renforcement des liens entre médecins-traitants et médecins du travail.

<http://www.e-cancer.fr/toutes-les-actualites/235/6635-linca-propose-un-module-de-learning-sur-la-detection-precoce-des-cancers-de-la-peau-elargi-aux-risques-professionnels>

### **Les solvants impliqués dans la maladie de Parkinson ?**

#### **La prévention des expositions professionnelles s'impose**

Source : inrs.fr | mis en ligne le 05/12/2011

Une étude publiée dans la revue *Annals of Neurology* montre un lien possible entre l'exposition à certains solvants (trichloréthylène et perchloroéthylène) et la survenue de la maladie de Parkinson. Selon les chercheurs, l'exposition professionnelle augmenterait significativement le risque de développer la maladie.

Les travaux de **chercheurs** américains publiés dans la revue *Annals of Neurology* en novembre 2011 montrent que le **trichloréthylène** et le perchloroéthylène, des **solvants** d'utilisation courante dans l'industrie, pourraient également augmenter les risques de survenue de la **maladie de Parkinson** chez les travailleurs exposés. La maladie de Parkinson est une pathologie **neurodégénérative** grave affectant le système nerveux central. Très invalidante, elle se caractérise notamment par des tremblements, un ralentissement des gestes et parfois des atteintes intellectuelles.

Pour en savoir plus sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/etude-solvant-parkinson.html>

### **Substances chimiques : l'Anses propose de classer le THFA comme toxique suspecté pour la reproduction**

Source : anses.fr | 07/12/2011

En tant qu'organisme chargé de fournir un appui aux autorités françaises pour la mise en œuvre de la réglementation européenne relative à la classification et à l'étiquetage des substances chimiques, l'Anses a déposé, auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), une proposition de révision du classement de l'alcool tétrahydrofurfurylique afin d'obtenir son classement comme "toxique pour la reproduction suspecté", au niveau européen. L'ECHA vient de mettre la proposition française en consultation auprès des autres états-membres.

Pour en savoir plus sur le site de l'Anses :

<http://www.anses.fr/index.htm>

### **Cancer du bitume: l'origine professionnelle confirmée par les experts**

Source : journaldelenvironnement.net | 06/12/2011

Des médecins experts sollicités par la cour d'appel de Lyon ont estimé que le cancer d'un ouvrier d'Eurovia, entreprise du groupe Vinci, pourrait être lié au bitume, et avait donc une origine professionnelle. L'homme est décédé en 2008 à l'âge de 56 ans. La chambre sociale de la cour d'appel de Lyon, chargée de trancher sur une éventuelle «faute inexcusable» de l'entreprise de travaux publics, pourra, lors de l'examen du dossier le 27 mars prochain, suivre ou non cet avis rendu par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) de Dijon.

Le CRRMP «établit l'origine professionnelle de la maladie (...) directement causée par le travail habituel», peut-on lire dans ce document. En cause, l'exposition de l'ouvrier «aux facteurs de risques» que constituent les «goudrons issus de produits houilles» et les «huiles minérales servant d'agent fluxant des bitumes», qui sont donc «incriminés dans l'apparition» du cancer de la peau. Les «UV générés par le rayonnement solaire du fait de ses activités en extérieur» sont également mentionnés.

En mai 2010, le tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) de Bourg-en-Bresse avait, pour la première fois en France, fait le lien entre le cancer de la peau de José-Francisco Serrano Andrade et les fumées toxiques du bitume, et reconnu la faute inexcusable d'Eurovia. L'entreprise, elle, réfute tout lien entre bitume et cancers, et avait fait appel.

Selon Franck Dremaux, qui défend l'entreprise, l'avis du comité «conforte nos hypothèses » en «ne retenant pas de risque lié au bitume mais le risque des UV».

### **Le taux de travailleurs exposés à un stress au travail augmente, alerte l'OCDE**

Source : impact-sante.fr | 13/12/2011

Selon un rapport de l'OCDE, un travailleur sur cinq souffre de troubles mentaux, de type dépression ou anxiété, et nombre d'entre eux peinent à s'en sortir.

Les troubles mentaux représentent un problème croissant dans la société, affectant de plus en plus la productivité et le bien-être des personnes au travail. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) vient de publier un rapport, « Mal être au travail ? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi », qui pointe ces problèmes.

Télécharger la note de synthèse sur le site

<http://www.oecd.org/dataoecd/18/0/49227202.pdf>

### **Santé mentale et emploi: mythes et réalités d'après l'OCDE**

Source : istnf.fr | 21/12/2011

20 % de la population active européenne souffriraient de troubles mentaux dont les coûts (3-4% du PIB) proviendraient essentiellement de leurs conséquences sur le chômage, l'absentéisme, les pertes de main d'œuvre et de productivité. Dans rapport publié le 12 décembre, l'OCDE invite à faire le point sur les liens qu'entretiennent la santé mentale, le travail et l'emploi.

Pour en savoir plus sur le site de l'Anact :

[http://www.anact.fr/web/actualite/essentiel?p\\_thingIdToShow=23463588](http://www.anact.fr/web/actualite/essentiel?p_thingIdToShow=23463588)

### **Nouveaux outils de sensibilisation aux TMS**

Source : inrs.fr | décembre 2011

L'INRS publie 2 brochures et 9 affiches sur la prévention des TMS.

Les troubles musculosquelettiques ou TMS, premier facteur d'inaptitude au travail, induisent douleurs et gêne fonctionnelle pour les salariés. Ces troubles ayant des causes multiples, leur prévention concerne l'ensemble des acteurs de l'entreprise. À travers de nouveaux supports de d'information, l'INRS propose des visuels de sensibilisation et des pistes de prévention pour limiter les risques de TMS.

Retrouver ces outils sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/outils-sensibilisation-tms.html>

### **Maçon jusqu'à 65 ans ?**

Source : jim.fr | 30/12/2011

En Hollande les maçons sont autorisés à prendre leur retraite avant l'âge de droit commun. Toutefois ils vont vraisemblablement devoir poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans en raison des évolutions démographiques et de la désaffection pour les métiers du bâtiment. L'objectif de cette étude était d'identifier les facteurs influençant la volonté et la capacité de continuer à travailler jusqu'à 65 ans pour ces professionnels du bâtiment.

Au total 5 610 travailleurs du bâtiment ont répondu à un questionnaire les interrogeant directement sur leur volonté et leur capacité auto-évaluée de travailler jusqu'à 65 ans ; 6 % étaient peintres, 18 % plombiers/soudeurs, 19 % électriciens, 28 % mécaniciens, 29 % charpentiers. Trente pour cent des participants ont déclaré se sentir capables de poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans, 29 % souhaitaient le faire, 15 % étaient d'accord pour les 2 items et 50 % pour aucun. En analyse multivariée les ouvriers qui se considéraient plus à même de continuer à travailler étaient ceux âgés de 45 à plus de 55 ans ou effectuant des heures supplémentaires. A contrario un travail dangereux, de force ou avec un inconfort postural, une faible autonomie, peu de soutien hiérarchique étaient associés à une plus faible capacité auto-évaluée de travailler longtemps, tout comme l'épuisement émotionnel et les troubles musculo-squelettiques (TMS). Un âge supérieur à 55 ans, le travail physique, un bas niveau de liberté d'action et de soutien du responsable, l'existence de TMS étaient associés à une moindre volonté de continuer une activité. A l'opposé les travailleurs recevant un faible soutien de leurs collègues avaient plus tendance à souhaiter poursuivre.

En plus de l'importance des efforts physiques requis, d'autres aspects liés au travail interviennent à la fois dans la capacité et la volonté de poursuivre l'activité professionnelle (équilibre effort-récompense, compétences, défi, aspects financiers, style de vie, espérance de vie estimée). Rien ne permet de dire que les variables étudiées ici sont prédictives de l'âge de départ à la retraite des ouvriers. Prévenir les TMS pourrait toutefois aider au désir et à la capacité de rester en activité alors que cibler la fatigue émotionnelle améliorerait la perception de la capacité à poursuivre la vie professionnelle.

Dr Anne Bourdieu

*Oude Hengel KM et coll. : Factors associated with the ability and willingness to continue working until the age of 65 in construction workers. Int Arch Occup Environ Health., 2011 ; Publication avancée en ligne le 23 novembre.*

### **Edition spéciale Santé et Travail de la lettre d'information de la MSA.**

Source : istnf.fr | 06/12/2011

La lettre d'information de la Mutualité Sociale Agricole du 05 décembre propose toute une série d'articles relatifs à la campagne d'information qu'elle lancera en 2012 autour de l'hygiène de vie au travail (alimentation et sommeil, préservation du dos, de la peau, des pieds et des mains).

Parcourir la lettre 'information sur le site de la MSA :

[http://www.msa.fr/front/id/msafr/administration/lettreinfo/publi\\_LI1322833855946.html?sectionCouranteld=msafr/haut/S\\_lettreinfo&idThematique=1209448133525](http://www.msa.fr/front/id/msafr/administration/lettreinfo/publi_LI1322833855946.html?sectionCouranteld=msafr/haut/S_lettreinfo&idThematique=1209448133525)

### **Prévention des risques dans le BTP : deux nouvelles recommandations de la Cnamts**

Source : actu-environnement.com |15/12/2011

#### **R457 : Risques liés aux échafaudages roulants**

"En complément des textes réglementaires et normatifs en vigueur, cette recommandation représente une aide pour les entreprises, employeurs et salariés. Elle rappelle les principaux dangers et risques rencontrés lors des opérations de montage et de démontage et lors de l'utilisation des échafaudages roulants notamment les chutes de hauteur, chutes d'objets, effondrement ou renversement de l'échafaudage, électrisation et électrocution", indique l'Assurance maladie.

Télécharger le document sur le site de l'assurance maladie :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-recommandations/pdf/R457.pdf>

#### **R 459 : Risques liés aux grues à tour**

"En complément des textes législatifs et réglementaires en vigueur, cette recommandation vise à réduire les risques et à améliorer les conditions de travail du conducteur de grue à tour en matière d'accès à la cabine, de troubles physiologiques liés aux postures de travail, au bruit et aux conditions climatiques, de communication avec le chantier, d'évacuation d'urgence", précise l'Assurance maladie.

Télécharger le document sur le site de l'assurance maladie :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-recommandations/pdf/R459.pdf>

**Parution de la publication Evrest Résultats N°3 : "Les conducteurs routiers, un métier aux facettes multiples".**

Source : istnf.fr | 14/12/2011

Sous le vocable de "conducteurs routiers" sont regroupés des métiers ayant des contraintes de travail et un état de santé différents. Quels sont les éléments qui les rapprochent, et ceux qui les différencient ? Cette publication de 4 pages essaie d'apporter quelques éléments de réponses.

[http://evrest.istnf.fr/\\_admin/Repertoire/Fichier/2011/12-111215104824.pdf](http://evrest.istnf.fr/_admin/Repertoire/Fichier/2011/12-111215104824.pdf)

### **Interdiction du BPA: la FDA obligée de trancher en 2012**

Source : [journaldelenvironnement.net](http://journaldelenvironnement.net) | 09.12.2011

Interdire ou non le bisphénol A (BPA) de tous les plastiques et toutes les cannettes? That is the question. L'office américain de contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires (FDA) devra prendre sa décision au plus tard le 31 mars 2012.

C'est le conseil de défense des ressources naturelles (NRDC), organisation non gouvernementale active dans le domaine de la protection de l'environnement, qui a réussi à obliger la FDA à prendre fermement position. Il faut dire que cette ONG est réputée pour son lobbying auprès de la cours fédérale des Etats-Unis afin que les entreprises et les organismes publics respectent les lois américaines en matière d'environnement.

Pendant des années, le gouvernement américain a répété que l'exposition à de faibles doses de BPA était sans conséquence pour la santé. En janvier dernier, sa position a commencé à évoluer en évoquant des inquiétudes croissantes vis-à-vis de ces faibles doses. Le gouvernement américain a d'ailleurs décidé de dépenser 30 millions de dollars (22,4 millions d'euros) pour mener de nouvelles recherches sur le sujet.

Quant à la FDA, depuis deux ans, elle a quelque peu manqué de transparence dans son expertise. Le NRDC avait demandé à l'agence, en 2008, d'interdire le BPA mais l'institution fédérale n'a jamais réussi à rendre son avis dans les temps qui lui étaient légalement impartis. Le conseil de défense des ressources naturelles l'a donc poursuivi en justice.

«De nouvelles recherches sur le sujet sont toujours les bienvenues mais il existe un moment où l'on a suffisamment d'informations pour prendre une décision et ce moment a été dépassé depuis bien longtemps», estime une scientifique de l'ONG.

### **Cancer : les causes environnementales peu à peu esquissées**

Source : [journaldelenvironnement.net](http://journaldelenvironnement.net) | 13.12.2011

Le cancer est la première cause de mortalité en France. Mais si la mortalité tend à diminuer, le nombre de malades ne cesse de croître. Alors comment réduire son incidence ? Quelles en sont les causes ? Un colloque international organisé par l'Anses à Paris, le 12 décembre, a permis de faire un point sur l'état des connaissances. Et rappeler les inégalités sociales et géographiques face à la maladie ainsi que les besoins de recherche et de prévention, notamment au niveau professionnel.

A l'automne dernier, le bisphénol A défrayait la chronique. Mais avant lui, l'exposition des travailleurs ou du public à l'amiante, aux pesticides, aux HAP ou aux ondes électromagnétiques ont fait débat. Il faut dire que 365.000 nouveaux cas de cancer sont recensés en France chaque année, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Cette tendance générale s'explique, en partie, par l'allongement de l'espérance de vie et l'amélioration du dépistage de la maladie. En partie seulement, car pour 95% des cancers l'origine reste inconnue. Une fois écartée la part attribuable aux modes de vie (tabac, alcool, exposition solaire, alimentation, etc...) et au vieillissement démographique, reste à apprécier le poids des facteurs environnementaux physico-chimiques ou microbiologiques car la très grande majorité des cancers ont une origine multifactorielle. Selon le corps médical, 60% des cancers pourraient être évités, en limitant l'exposition à certains cancérigènes. Encore faut-il pouvoir identifier ces substances et leur mode d'action sur l'organisme.

Lors du colloque organisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), Jane Hoppin, a présenté les résultats d'une grande étude sur l'exposition des agriculteurs américains aux pesticides (Agricultural Health Study). L'étude s'est attardée sur 50 produits parmi les 17.000 pesticides autorisés aux Etats-Unis. 40 sont actuellement disponibles sur le marché, les 10 autres n'étant plus commercialisés. L'épidémiologiste à l'Institut national des sciences de la santé environnementale (Niehs) s'est penchée sur l'origine du cancer de la prostate, le cancer le plus courant chez les hommes. Les scientifiques du Niehs ont réussi à montrer un risque accru, pour un agriculteur ayant des antécédents familiaux de cancer de la prostate, de développer la maladie. «Pour ces hommes, le risque est estimé à 1,8 fois supérieur en étant exposés à certains pesticides et notamment le fonofos, un insecticide organophosphoré.

### **1ères Rencontres Droit Santé Travail - 12 et 13 décembre 2011**

#### **Portée juridique des avis du médecin du travail et pénibilité au travail : des obligations à l'action en entreprise**

Source : [istnf.fr](http://istnf.fr) |

Les 1ères Rencontres Droit Santé Travail ont été organisées conjointement par la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales (Lille 2) et l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF), en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle d'Avocats du Nord – Pas-de-Calais (CFPA), l'Institut Régional d'Education Ouvrière (Iréo), l'Université Laval (Québec), le Centre de Recherches Droit et Perspectives du droit (CRDP Lille 2), le Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Droit Social (Lereds Lille 2), l'Institut des Sciences du Travail (IST Lille 2), et le Centre d'études et de recherche en santé-travail-environnement (Cereste Lille 2).

Ces journées d'études ont rassemblées 250 participants, elles s'adressaient tout à la fois aux professionnels de santé-travail, aux avocats spécialisés dans le droit social, aux chefs d'entreprises et aux partenaires sociaux.

Retrouver les diaporamas des interventions présentées le 12 décembre 2011 :

<http://www.istnf.fr/site/minisite/page.php?numsite=37&page=270>

Retrouver les diaporamas des interventions présentées le 13 décembre 2011

<http://www.istnf.fr/site/minisite/page.php?numsite=37&page=271>

### **Un médecin du travail commente le projet de décrets d'application**

Source : [istnf.fr](http://istnf.fr) | 16.12.2011

Jacques Darmon, médecin du travail et engagé à la CFDT où il est impliqué dans les questions de santé au travail et l'action juridique, commente le projet de décrets d'application pour la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

Pour en savoir plus :

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/darmon/2011/12/15/commentaire-du-projet-de-decrets-d%E2%80%99application-pour-la-loi-n%C2%B0-2011-867-du-20-juillet-2011-relative-a-l%E2%80%99organisation-de-la-medecine-du-travail-soumis-au-coct-les-9-et-12-decembre-2/>

### **Faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale: le bilan du dispositif Premtes**

Source : [instf.fr](http://instf.fr) | 21/12/2012

Le dernier numéro du Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (BEH n°49-50 - InVS) revient sur l'action expérimentale Premtes (2008 - 2010) conduite par 32 Services de Santé au Travail (dont plusieurs de la région Nord - Pas-de-Calais) et 20 Centres d'examens de Santé (CES - Assurance Maladie) visant à faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale.

Retrouver cet article dans le BEH n° 49-50 sur le site de l'InVS :

[http://www.invs.sante.fr/content/download/25443/138474/version/15/file/BEH\\_49\\_50\\_2011.pdf](http://www.invs.sante.fr/content/download/25443/138474/version/15/file/BEH_49_50_2011.pdf)

### **Hausse du numerus clausus : les réserves des professionnels de santé**

Source : [impact-sante](http://impact-sante) | 07/12/2011 – [Extrait d'article]

« Je vais augmenter à nouveau le numerus clausus ». Xavier Bertrand a déclenché la polémique au congrès du Syndicat des médecins libéraux (SML). Justifiant son annonce par le nombre grandissant de temps partiels dans l'exercice de la médecine et le vieillissement de la population, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé a exprimé son souci de prévenir la « pénurie de médecins dans dix ans ».

**Les professionnels de santé n'ont pas tardé à faire part de leurs inquiétudes.** Michel Chassang, Président de la CSMF, a souligné, dans un communiqué, l'utilité d'une hausse du numerus clausus tout en indiquant « qu'elle [était] loin d'être suffisante pour répondre aux enjeux démographiques de la santé ». De fait, la CSMF propose l'instauration d'un **numerus clausus régional** qui « permettrait de cibler l'augmentation des effectifs dans les régions déficitaires comme la Picardie, le Centre, ou le Limousin et a contrario de les limiter dans les régions excédentaires ».

Les doyens des facultés ont, quant à eux, émis des réserves sur la **qualité de la formation**

## **Les coopérations entre professionnels de santé : quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (volet 1)**

Source : [strategie.gouv.fr](http://strategie.gouv.fr) | 05/12/2011

À quoi ressemblera l'offre de santé en France dans vingt ans ? Les défis sanitaires sont nombreux : hausse des maladies chroniques, vieillissement de la population, évolution de la démographie médicale, etc. Pour y répondre, deux leviers d'action sont disponibles. D'une part, la télésanté, ou production de soins à distance. D'autre part, la coopération entre professionnels de santé, grâce à laquelle personnels médicaux et paramédicaux peuvent développer de nouveaux modes d'exercice collectif et opérer entre eux des transferts d'activité afin d'optimiser la production de soins.

En France, ces démarches sont encore marginales, notamment dans le secteur ambulatoire, car elles nécessitent de faire évoluer certains principes d'exercice libéral. Dans d'autres pays, les coopérations sont très développées dans le champ des soins primaires, mobilisant surtout médecins généralistes et infirmiers sur l'accès aux soins courants et sur la qualité de prise en charge des pathologies chroniques. Cette évolution requiert une politique volontariste de soutien aux structures pluridisciplinaires et la reconnaissance juridique des nouvelles compétences acquises. L'essor des coopérations en France, gage d'un renforcement du secteur ambulatoire, permettrait, sous certaines conditions, de mieux adapter l'offre aux besoins des patients et d'améliorer l'efficacité du système de santé en réduisant le poids des dépenses hospitalières.

### **Au sommaire**

En France, des avancées récentes, encore marginales

L'essor des coopérations dans les systèmes de santé occidentaux : quels enseignements pour la France ?, Développer et structurer les coopérations pour réorganiser les soins primaires en France. [D'après le résumé d'auteur]

**Auteurs** : ANGER Elise Dir./GIMBERT Virginie Dir./REYNAUDI Mathilde/LEMOINE Sylvain, Paris, 2011, 12 p.

NOTE D'ANALYSE, n°254 Décembre 2011

Télécharger la note d'analyse sur le site du Centre d'Analyse Stratégique :

<http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2011-12-5-cooperations-professionnels-v1-na254.pdf>

## **Accidents du travail : un nouveau formulaire de déclaration au 1er janvier 2012**

Source : [Actu-Environnement.com](http://Actu-Environnement.com) | 19/12/2011

Un nouveau modèle de formulaire "Déclaration d'accident du travail ou d'accident de trajet" doit être utilisé à compter du 1er janvier 2012. Il vient d'être fixé par un arrêté du ministre du Travail et enregistré sous le numéro Cerfa 14463\*01.

Télécharger le formulaire sur le site Ameli.fr :

[http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/formulaires/S6200.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S6200.pdf)

## **Bientôt la fin des ordonnances en papier**

Source : [mediscoop.net](http://mediscoop.net) | 02.12.2011

Les Echos note en effet qu'« après les feuilles de soin, les ordonnances papier vont progressivement disparaître des pharmacies et des cabinets médicaux au profit de prescriptions électroniques qui permettront de gagner du temps, de la place et de l'argent ».

Le journal cite Philippe Ulmann, directeur de l'offre de soins à l'Assurance maladie, qui a déclaré hier : « "Nous sommes confrontés à une masse de papier considérable", ce qui entraîne "une gestion très lourde pour les pharmaciens" et pour l'Assurance maladie qui doit "les récupérer, les trier, les traiter" et les archiver ».

Frédéric van Rookeghem, directeur général de la CNAMTS, a quant à lui remarqué que « le classement et la mise sous pli "représentent 2 heures de travail chaque soir dans une pharmacie moyenne" ».

Les Echos remarque que « la collecte des ordonnances coûte 4 millions d'euros par an à la Cnam. Leur traitement mobilise 4.000 agents. Elle a donc entamé l'an dernier la dématérialisation des ordonnances dans les pharmacies, qui voient passer 550 millions de prescriptions par an ».

« Environ 900 officines volontaires les scannent lorsque le patient est au guichet, puis gravent des CD, envoyés tous les 15 jours à l'Assurance maladie. Progressivement, le système va être généralisé aux 23.000 pharmacies de France d'ici fin 2012, début 2013 », indique le journal, qui ajoute que « certaines pharmacies expérimentent la télétransmission directe de ces ordonnances vers l'Assurance maladie. [...] Cette transmission vers un serveur informatique sécurisé sera aussi généralisée progressivement ».

### **Sclérose en plaques, diabète : nouvel espoir thérapeutique**

Source : mediscoop.net | 01.12.2011

Martine Perez annonce dans Le Figaro que « des chercheurs français viennent de montrer que les maladies auto-immunes pourraient être traitées avec succès par l'interleukine 2 à faibles doses », selon un article paru dans le New England Journal of Medicine.

La journaliste indique en effet que « les Prs David Klatzmann, codécouvreur du virus du sida, et Patrice Cacoub, respectivement chefs du service de biothérapies et du service de médecine interne à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris), travaillent depuis des années, mais pas sous le même angle, sur les maladies auto-immunes

Martine Perez note que les chercheurs « ont fait l'hypothèse qu'une grande partie des maladies auto-immunes étaient caractérisées par des mécanismes immunologiques communs, et notamment une insuffisance de certains globules blancs, les lymphocytes T régulateurs ».

« Ils ont suspecté qu'un traitement par un médicament, l'interleukine 2, pourrait normaliser ces lymphocytes. Et ils ont surtout réussi à guérir 10 malades atteints d'une maladie auto-immune rare, la vascularite liée à l'hépatite C, uniquement grâce à des petites doses d'interleukine 2 », remarque la journaliste.

### **Rougeole : de plus en plus de cas en Europe**

Source : vivapresse.fr | 05/12/2011

L'insuffisance de la vaccination contre la rougeole pourrait causer une épidémie en Europe d'après un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (Oms). Avec plus de 26 000 cas de rougeole recensés dans 36 des 53 Etats membres, l'épidémie a été en 2011 l'une des plus importantes au monde.

La France a rapporté le plus de cas : plus de 14 000. La couverture vaccinale est donc très insuffisante et responsable de cette hausse. Dans la plupart des cas, ces flambées ont impliqué des sujets jeunes ( 15 ans ) qui n'étaient pas vaccinés ou dont les antécédents vaccinaux étaient inconnus.

La directrice de l'Oms Europe appelle chaque pays dès maintenant à "augmenter la couverture vaccinale parmi les populations sensibles, améliorer la surveillance de la rougeole et réduire drastiquement la circulation du virus avant la prochaine saison rougeoleuse. Le pic de l'épidémie est en général observé entre février et mai.

"L'Europe est désormais une source d'introduction de la rougeole dans d'autres régions en particulier en Amérique" note *Le Quotidien du médecin* de ce jour, "qui étaient parvenues à éliminer la maladie".

Malgré leurs systèmes de santé efficaces, les pays d'Europe occidentale représentent 83 % des cas signalés. Ces flambées ont provoqué neuf décès, dont six en France, et 7 288 hospitalisations.

Consulter le rapport de l'OMS :

<http://www.euro.who.int/fr/what-we-do/health-topics/disease-prevention/vaccines-and-immunization/publications/2011/who-epidemiological-brief-14-measles-outbreaks-and-importation-of-wild-poliovirus-in-the-european-region>

### **Risque de cancer du sein chez les porteuses d'implants mammaires préremplis de gel de silicone : l'Afssaps renforce ses recommandations**

Source : impact-sante.fr | 09/12/2011

A la suite du signalement d'un cancer du sein chez une femme porteuse d'implant mammaire produit par la société Poly Implant Prothèse (PIP), l'Afssaps renforce ses recommandations dans un courrier du 8 décembre.

La survenue de cancer du sein chez les porteuses d'implants en silicone a été évaluée par la FDA en juin 2011, rappelle l'Afssaps. Après revue extensive des cas américains et de la littérature, la FDA a conclu à la sécurité des implants mammaires et indiqué que les femmes implantées avec ce type de prothèses ne présentaient pas un risque accru de développer un cancer du sein.

A ce jour, deux cas de cancer ont été déclarés à l'Afssaps chez des femmes porteuses d'implants PIP : un cas de lymphome anaplasique à grandes cellules, le 29 novembre 2011, et un cas de cancer du sein (adénocarcinome), le 5 décembre 2011.

Compte tenu des anomalies documentées des prothèses PIP, qui ont conduit à leur retrait en mars 2010, l'Afssaps estime que ces informations nouvelles justifient un renforcement de ses recommandations :

Lire le communiqué sur le site de l'Afssaps :

<http://www.afssaps.fr/Infos-de-securite/Communiques-Points-presse/Renforcement-des-recommandations-concernant-les-protheses-mammaires-PIP-Communique>

### **Prothèses mammaires PIP : « Des plaintes en Grande-Bretagne »**

Source : mediscoop.net | 22.12.2011

Le Parisien annonce que « le scandale des prothèses mammaires fabriquées [par la société PIP] a rebondi hier en Grande-Bretagne : 250 femmes y ont porté plainte contre les cliniques où elles s'étaient fait poser ces implants, aujourd'hui soupçonnés de provoquer des cancers ».

Le journal relève que « 7 établissements sont d'ores et déjà concernés, et à terme, il pourrait y en avoir 20. La moitié des [plaignantes] ont déjà subi des ruptures de prothèses », ajoutant que « selon l'agence britannique de surveillance des produits médicaux [MHRA], la moitié des 80 000 à 100 000 femmes porteuses de prothèses mammaires au Royaume-Uni ont des implants de marque PIP ».

Le Figaro relaie également l'information et cite l'avocate des plaignantes, Esyllt Hughes, qui indique : « Nous aurions préféré poursuivre directement PIP, mais cette entreprise est en liquidation judiciaire, et selon nos informations elle n'était pas correctement assurée. Du coup, nous engageons des poursuites contre des cliniques ».

Le journal rappelle que selon la MHRA, « il n'y a pas de preuve d'un lien entre les prothèses mammaires PIP et l'apparition de cancer justifiant qu'on demande aux femmes concernées au Royaume-Uni de se faire retirer ces implants ».

### **Cancer du sein : la piste d'un vaccin testé sur la souris**

Source : mediscoop.net | 13.12.2011

Martine Perez note dans Le Figaro que « le cancer du sein frappera une femme sur huit au cours de son existence. C'est le cancer féminin le plus fréquent. [...] Pourra-t-on un jour mettre au point un vaccin qui empêche cette maladie si fréquente d'apparaître ? On en est encore loin ».

La journaliste indique que « des scientifiques américains du Centre de lutte contre le cancer de la Mayo Clinic de l'Arizona travaillent, eux, sur un vaccin thérapeutique qui inciterait l'organisme à produire des anticorps dirigés contre les cellules cancéreuses, et elles seules ».

Martine Perez explique qu'« ils ont mis au point un protocole, testé chez la souris, qui a permis de réduire de 80% le volume de tumeurs mammaires. Leurs résultats très intéressants, publiés dans la revue de l'Académie américaine des sciences (PNAS), ouvrent une nouvelle approche prometteuse, mais qui reste à tester chez l'être humain ».

La journaliste précise que les auteurs « se sont penchés sur des souris qui développent facilement des cancers mammaires et qui surexpriment une protéine MUC1 à la surface de leurs cellules (comme c'est le cas pour beaucoup de cancers du sein de la femme). À cette protéine est associé un groupe d'hydrates de carbone spécifiques, distincts de ceux de cellules saines ».

Martine Perez continue : « À partir de là, les chercheurs ont construit un vaccin relativement simple. Complètement synthétique, il comprend trois composants : un facteur stimulant le système immunitaire (utilisé comme adjuvant), un facteur capable de doper spécifiquement la production de cellules T ( tueuses contre le cancer) et un peptide qui cible la réaction immunitaire contre les cellules portant la protéine MUC1 associée aux hydrates de carbone spécifiques du cancer du sein ».

### **Hémophilie : entre espoir et prudence**

Source : lefigaro.fr | 13/12/2011

Présentée dimanche au Congrès annuel des hématologues américains, une étude anglo-américaine vient de démontrer la possibilité de soigner des patients atteints d'hémophilie B sévère par thérapie génique. «C'est le premier pas vers la guérison de l'hémophilie», selon le Pr Ronald Crystal, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la thérapie génique (Weill Cornell Medical College, New York) est catégorique.

La gravité de cette maladie est conditionnée par l'intensité du déficit en facteur de coagulation. Dans la vie quotidienne, les risques les plus grands surviennent lorsque l'activité du facteur de coagulation est inférieure à 1% ; on parle alors d'hémophilie sévère.

### **Nouvelles recommandations sur la maladie d'Alzheimer**

Source : has-sante.fr | décembre 2012

La Haute Autorité de santé (HAS) vient mettre en ligne sur son site internet ses nouvelles recommandations pour le diagnostic et la prise en charge de la maladie d'Alzheimer à l'attention des médecins. **Pour en savoir plus sur le site de la HAS et télécharger les nouvelles recommandations :**

[http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_1148883/maladie-dalzheimer-et-maladies-apparentees-diagnostic-et-prise-en-charge](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1148883/maladie-dalzheimer-et-maladies-apparentees-diagnostic-et-prise-en-charge)

---

## **ACTUALITE JURIDIQUE**

---

### **Décret n° 2011-1727 du 2 décembre 2011** relatif aux valeurs-guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène

La loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale oblige à définir des « valeurs-guides pour l'air intérieur » dans les ERP. Le décret y pourvoit pour le formaldéhyde, gaz incolore principalement utilisé pour la fabrication de colles, liants ou résines, et pour le benzène, substance cancérigène aux effets hématologiques issue de phénomènes de combustion (gaz d'échappement, cheminée, cigarette, etc.).

Retrouver le texte sur Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024909119&fastPos=1&fastReqId=2133895662&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

### **Arrêté du 6 décembre 2011** modifiant l'arrêté du 28 février 1995 pris en application de l'article D. 461-25 du code de la sécurité sociale fixant le **modèle type d'attestation d'exposition** et les modalités d'examen dans le cadre du suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés cancérigènes

Source : istnf.fr | 19.12.2011

Ce texte modifie l'annexe II de l'arrêté du 28 février 1995 qui reprend les informations demandées au médecin du travail et les modalités de la surveillance post professionnelle pour les agents ou procédés cancérigènes visés à l'article D. 461-25 du Code de la sécurité sociale et faisant l'objet de tableaux de maladies professionnelles.

Retrouver le texte sur Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968351&fastPos=1&fastReqId=1618581291&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

### **Décret n° 2011-2116 du 30 décembre 2011** relatif au développement professionnel continu des médecins

Le présent décret prévoit que les médecins doivent participer annuellement à un programme de développement professionnel continu. Il définit le contenu de l'obligation de développement professionnel continu, son organisation et son financement. Le décret prévoit également les modalités de contrôle du respect de cette obligation par l'ordre des médecins. Il prévoit enfin les modalités du développement professionnel continu pour les médecins non inscrits à l'ordre.

Retrouver le texte sur Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025062446&fastPos=1&fastReqId=1708514093&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

---

## **LIENS UTILES**

---